



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance vie

Question écrite n° 107602

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de modification des prélèvements sociaux applicables aux contrats d'assurance vie. Ces prélèvements, effectués lors des rachats, seraient désormais appliqués chaque année. Or l'assurance vie est non seulement le placement préféré des Français, mais aussi une réponse pertinente au problème du financement des futures retraites. En outre, l'épargne retraite nécessite la stabilité des mesures fiscales, conformément au principe de non-rétroactivité. En conséquence, il lui demande s'il envisage de réexaminer ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107602

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10966